

CAUFFRY

La maire Virginie Garnier s'estime diffamée

Élue depuis 2020, Virginie Garnier attaque Emmanuel Gandeboeuf, maire-adjoint qu'elle avait démis de ses fonctions. Celui-ci connaîtra le jeudi 13 janvier le jugement du tribunal de Beauvais.

DENIS GIRETTE

Si les mots ont un sens, c'est au trébuchet du tribunal judiciaire de Beauvais qu'en sera apprécié leur éventuelle charge diffamatoire dont se prévaut Virginie Garnier.

La maire de Cauffry a fait procès jeudi 9 décembre à Emmanuel Gandeboeuf, ancien maire-adjoint à la sécurité, de l'avoir présentée sous un dilemme injurieux, « *menteuse* » ou bien atteinte d'un « *début d'Alzheimer* ».

« *Ça va plus loin qu'un désaccord* »

Virginie Garnier devant le tribunal

Le bâtonnière Domitille Risbourg chargée des intérêts de M. Gandeboeuf fait observer que ces propos s'inscrivent « *dans une trame de huit messages publics* » sur la page Facebook de la localité. Certes, il y a ces « *phrases détestables* » qu'elle

ne conteste pas « *sauf si vous reprenez la genèse de la conversation* ». L'avocate demande la relaxe.

DES PROPOS À LA VUE DE TOUS SUR UNE PAGE FACEBOOK

Autrement dit, quel litige sous-jacent traduit cette "conversation" entre deux élus ? « *L'envoi des convocations* » au conseil municipal, précise l'avocate de Virginie Garnier. Cet envoi parvient effectivement sur la messagerie de l'adjoint au maire. Mais il ne la consulte plus depuis que, démis de ses fonctions (décision qu'il a attaquée sans succès devant le tribunal administratif), il est entré dans le rang comme conseiller municipal. « *Je n'ai plus accès à cette boîte mail* », affirme-t-il à la barre. « *Mais c'est vous qui l'avez créée, établi un mot de passe, vous recevez aussi des notifications d'envoi* », le contredit Jean-Louis Malenfant, président le tribunal.

Bref, on tourne toujours en rond autour du fond de l'affaire que Virginie Garnier, appelée à la barre,



Un conflit entre Virginie Garnier et Emmanuel Gandeboeuf, ancien adjoint, se règle au tribunal.

dévoile ainsi, en substance : « *Ça va plus loin qu'un désaccord. On est tous des nouveaux élus, le 15 mars 2020, mais à cause du Covid, le conseil sera installé le 27 mai. Entre-temps, il y a eu des tensions sur les nominations d'adjoints, puis l'été, une commission se déroule mal, j'ai un différend avec Mme Gandeboeuf, conseillère municipale et épouse de M. Gandeboeuf que je ne vois plus. Je découvre aussi une boîte WhatsApp (ndlr : de messagerie cryptée) avec des insultes me concernant...* »

Virginie Garnier ajoute que son employeur, EDF, a eu connaissance des remous de son mandat, marqué par la dissidence de quatre autres adjoints qu'elle a aussi privé de leurs délégations. Ainsi les 2 545 Cauffriots ne sont pas seuls à consulter, jusqu'à 42 000 vues pour certaines pages, la page Facebook de la ville sur laquelle ont été inscrits les propos litigieux examinés à Beauvais.

Le jugement mis en délibéré sera rendu le 13 janvier. ■